REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal : **15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 13*

Séance du 10 avril 2015
L'an deux mille quinze
Et le dix avril à 21 heures

Date de la convocation : 02/04/2015
Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.
Etaient présents : la présidence de RIVEMALE Patrick Maire.
Etaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, FAVRE Sandrine, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy
Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BOUDOU-THERON Adeline, GUIRAUD Vivien

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°19-2015
Stations d'Epuration : Fixation de la durée d'amortissement

Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer pour fixer la durée des amortissements de la station d'épuration de Montlaur et des stations d'épuration qui seront implantées prochainement sur les villages de la commune.
Monsieur le Maire propose une durée d'amortissement de 30 ans pour l'ensemble des stations d'épuration de la commune de Montlaur.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- **DECIDE de fixer** la durée d'amortissement concernant les stations d'épuration de la commune à 30 ans

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire
Patrick RIVEMALE

Accusé de réception en préfecture
012-211201546-20150410-20150410_19-DE
Reçu le 16/04/2015